

**Acquisition de vélos électriques - Demande de subvention à l'ADEME**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre du programme d'acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 2000, il est prévu l'acquisition de 2 vélos électriques.

L'ADEME encourage ce type d'initiative par l'octroi d'une subvention de 1 500 F par vélo.

Sur avis favorable de la Commission Parc Automobile, le Conseil Municipal est invité à solliciter de l'ADEME la subvention de 3 000 F pour l'acquisition des deux vélos électriques, qui sera inscrite par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive, sur l'imputation 90.020.1311.00511 CS 32000 et réaffectée en dépenses sur l'imputation 90.020. 2182.00511 CS 32000.

**«M. LE MAIRE** : Combien coûte un vélo ? On ne sait pas mais enfin on a 1 500 F de la part de l'ADEME. On en mettra deux et qui va s'en servir ?

**M. ROIGNOT** : L'un des deux est utilisé par le Service Hygiène-Santé et le deuxième je ne le sais plus, les élus, le Maire peut-être ? (rires).

**M. LE MAIRE** : Alors à votre disposition les élus. On accorde donc les vélos électriques et on remercie l'ADEME».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2000.*